**insert contract number**

Les présents articles de convention sont faits le **inscrire le jour** **inscrire le mois** **inscrire l’année**   
  
  
entre  
  
**Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par** inscrire le chef d’état-major de la défense ou le commandant de la base/escadre/unité **en sa qualité de responsable des Biens non publics, par l’intermédiaire**

**(inscrire des Services de bien-être et moral des Forces canadiennes (SBMFC) ou de nom de la base, de l’escadre ou de l’unité des Forces canadiennes, selon le cas**

(appelée « **BNP** » dans le contrat)

et

**Inscrire le nom**

Titre et situation juridique

**Adresse postale complète actuelle**  
**Adresse postale complète actuelle**

(appelé « **entrepreneur** » dans le contrat)

Les Biens non publics (BNP) et l’entrepreneur conviennent de ce qui suit :

1. **Contrat**
   1. Les documents suivants et les modifications qui s’y rapportent forment le contrat entre les BNP et l’entrepreneur :  
      1. les présents articles de convention;
      2. l’annexe B intitulée «[Conditions générales simple V. mar 24](https://sbmfc.ca/a-propos/politiques-et-publications/acquisition-et-passation-de-marches/conditions-generales-simple)»;
      3. l’Énoncé des travaux figurant à l’annexe A;
      4. autres, le cas échéant (**supprimer cette ligne si elle n’est pas nécessaire**).
   2. En cas de divergences, d’incohérences ou d’ambiguïtés entre les documents susmentionnés, le libellé du document mentionné le premier dans la liste ci-dessus l’emporte sur le libellé d’un document mentionné subséquemment.
2. **Conformité aux lois applicables**

Le présent contrat est régi par les lois en vigueur dans la province ou le territoire de **inscrire le nom de la province ou du territoire)**et doit être interprété en conséquence.

1. **Sécurité**

Aucune exigence en matière de sécurité n’est applicable au présent contrat

**OU**

L’entrepreneur comprend et accepte que tous ses employés et/ou les sous-traitants affectés au contrat soient en mesure d’obtenir et de maintenir pendant toute la durée de leur affectation dans le cadre du contrat une attestation de sécurité valide correspondant au niveau requis par les BNP. L’entrepreneur doit fournir aux BNP une preuve des attestations de sécurité valides.

L’entrepreneur comprend et accepte d’être seul responsable de l’acquisition, du renouvellement et du paiement de l’attestation de sécurité requise.

1. **Date d’achèvement des travaux et description des travaux**

Entre le **inscrire le jour** **inscrire le mois** **inscrire l’année** et le **inscrire le jour** **inscrire le mois** **inscrire l’année**, l’entrepreneur exécutera et achèvera avec soin, compétence, diligence et efficacité les travaux décrits dans l’Énoncé des travaux figurant à l’annexe A.

1. **Montant du contrat**
   1. En contrepartie de l’exécution satisfaisante de toutes ses obligations en vertu du contrat, l’entrepreneur recevra un **prix ferme** correspondant au montant de **insérer le montant** plus la taxe sur les produits et services (TPS) ou la taxe de vente harmonisée (TVH) applicable.
   2. Les BNP ne paieront pas l’entrepreneur pour les changements de conception, les modifications ou les interprétations des travaux, à moins qu’ils n’aient été approuvés par écrit par l’autorité contractante avant d’être intégrés aux travaux.

1. **Mode de paiement**
   1. Les BNP effectueront le paiement à l’entrepreneur dans les trente (30) jours suivant la date à laquelle une facture et les documents à l’appui ont été reçus, conformément aux modalités du contrat.

**OU**

* 1. Les BNP paieront l’entrepreneur conformément aux dispositions du contrat en matière de paiement si :
     1. Une facture exacte et complète et tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues dans le contrat;
     2. tous ces documents ont été vérifiés par les BNP;
     3. les travaux livrés ont été acceptés par les BNP.
  2. Les BNP paieront l’entrepreneur pour les travaux :

Paiement anticipé/dépôt **(choisir l’option applicable**) – le **INSÉRER LA DATE (supprimer si non applicable)** au montant de **insérer le montant du dépôt** plus la taxe sur les produits et services (TPS)/taxe de vente harmonisée (TVH) applicable.

Paiement I – à l’achèvement et à la livraison satisfaisants des exigences énoncées à l’annexe A du présent contrat, pour un montant de **insérer le montant final** plus la taxe sur les produits et services (TPS)/taxe de vente harmonisée (TVH) applicable, dans les trente (30) jours suivant la date de réception d’une facture.

Final – à l’achèvement et à la livraison satisfaisants des exigences énoncées à l’annexe A du présent contrat, pour un montant de **insert final amount** plus la taxe sur les produits et services (TPS)/taxe de vente harmonisée (TVH) applicable, dans les trente (30) jours suivant la date de réception d’une facture.

**Supprimer « Paiement I », si ce n’est pas nécessaire.**

1. **Factures**

Les factures doivent être présentées à la personne suivante :

|  |  |
| --- | --- |
| À l’attention de : | **inscrire le nom** |
| Adresse : | **inscrire l’adresse** |
|  | **inscrire l’adresse** |
|  | **inscrire l’adresse** |
|  | **inscrire l’adresse** |
| Téléphone : | **inscrire le numéro de téléphone** |
|  |  |
| Adresse électronique : | **inscrire l’adresse électronique** |

1. **Représentant des BNP**

L’autorité contractante est responsable de la gestion du présent contrat et toute modification du contrat doit être autorisée par écrit par l’autorité contractante. L’entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat en se fondant sur des demandes ou instructions verbales ou écrites ne provenant pas de l’autorité contractante.

|  |  |
| --- | --- |
| Autorité contractante | |
| Titre : | **inscrire le titre** |
| Nom : | **inscrire le nom** |
| Téléphone : | **inscrire le numéro de téléphone** |
| Adresse électronique : | **inscrire l’adresse électronique** |

1. **Représentant de l’entrepreneur**

|  |  |
| --- | --- |
|  | |
| Titre : | **inscrire le titre** |
| Nom : | **inscrire le nom** |
| Téléphone : | **inscrire le numéro de téléphone** |
| Adresse électronique : | **inscrire l’adresse électronique** |

1. **Exigences en matière d’assurance**
   1. L’entrepreneur fournit, à ses seuls frais et dépens, une preuve que les BNP jugent satisfaisante, des assurances de biens et de responsabilité civile suivantes :
      1. une assurance responsabilité civile générale couvrant la responsabilité pour les préjudices personnels, les lésions corporelles, les décès et les dommages aux biens d’autrui;
      2. une assurance tous risques couvrant toutes les pertes ou tous les dommages matériels subis par les BNP.
   2. Les assurances souscrites par l’entrepreneur doivent :
      1. comprendre une couverture d’au moins deux millions de dollars (2 000 000 $) à l’égard de tout accident ou événement;
      2. nommer l’entrepreneur et Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le chef d’état-major de la défense en sa qualité de responsable des Biens non publics comme assurés additionnels , selon leurs intérêts (**supprimer en cas de renonciation.**).

13.3 Le défaut de fournir une preuve d’assurance conformément au paragraphe 10.1 constitue un manquement en vertu du contrat. Les exigences en matière d’assurance ne libèrent pas l’entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat ni ne réduisent cette responsabilité.

(**Si le retrait des exigences en matière d’assurance n’a pas été approuvé conformément à la politique de passation de marchés des BNP, supprimer les paragr. 10.1-10.3 et n’utiliser que le paragr. 10.4. Supprimer cette instruction avant de finaliser le contrat.)**

10.4 Si les BNP décident de renoncer à l’exigence que l’entrepreneur souscrive une assurance, l’entrepreneur est responsable de décider s’il doit s’assurer à ses propres fins pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l’entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l’entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat ni ne la diminue.

1. **Résolution des conflits**
   1. Lorsqu’un conflit survient, l’autorité contractante et l’entrepreneur s’efforcent de le résoudre le plus rapidement possible par la consultation et la négociation, de bonne foi et dans un esprit de coopération mutuelle.
   2. Si le conflit n’est pas résolu dans un délai de cinq (5) jours ouvrables, l’une ou l’autre des parties peut choisir de confier la résolution de ce conflit à l’autorité contractante de niveau supérieur de chaque partie, qui convoquera une réunion aux fins de discussion dans les plus brefs délais afin de tenter de résoudre le conflit. Toute décision prise d’un commun accord par les autorités contractantes de niveau supérieur sera définitive et contraignante pour les deux parties.

Le présent contrat a été signé au nom de l’entrepreneur et au nom de Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le inscrire le chef d’état-major de la défense ou le commandant de la base/escadre/unité en sa qualité de responsable des Biens non publics, par leurs représentants dûment autorisés.

|  |  |
| --- | --- |
| **Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par** inscrire le chef d’état-major de la défense ou le commandant de la base/escadre/unité **en sa qualité de responsable des Biens non publics, par l’intermédiaire de** | **Si l’entrepreneur est une personne morale :** |
| **(inscrire les Services de bien-être et moral des Forces canadiennes SBMFC ou le nom de la base, de l’escadre ou de l’unité des Forces canadiennes, selon le cas** | **inscrire le nom de la personne morale, de la société de personnes ou de l’entreprise individuelle** |
|  | J’ai le pouvoir de lier la personne morale, la société de personnes ou l’entreprise individuelle. |
| Par : | Par : |
| **Inscrire le nom et le titre du signataire autorisé** | **Inscrire le nom et le titre du signataire dûment autorisé** |
| **TÉMOIN** | **TÉMOIN** |
|  |  |
| Nom : **inscrire le nom du témoin** | Nom : **inscrire le nom du témoin** |
| Adresse : **inscrire l’adresse du témoin** | **inscrire l’adresse du témoin** |
| **inscrire l’adresse du témoin** | **inscrire l’adresse du témoin** |
|  | **OU** |
| **Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par** inscrire le chef d’état-major de la défense ou le commandant de la base/escadre/unité **en sa qualité de responsable des Biens non publics, par l’intermédiaire de** | **Si l’entrepreneur est un particulier :** |
| **(inscrire les Services de bien-être et moral des Forces canadiennes SBMFC ou le nom de la base, de l’escadre ou de l’unité des Forces canadiennes, selon le cas** |  |
| Par : | Par : |
| Inscrire le nom et le titre de l’agent signataire | **inscrire le nom de l’entrepreneur** |
|  | Numéro de TPS/TVH : **inscrire le numéro** |
|  | Information supplémentaire : |
| **TÉMOIN** | **TÉMOIN** |
|  |  |
| Nom : **inscrire le nom du témoin** | Nom : **inscrire le nom du témoin** |
| **Adresse : inscrire l’adresse du témoin** | **Adresse : inscrire l’adresse du témoin** |
| **inscrire l’adresse du témoin** | **inscrire l’adresse du témoin** |

1. Objectif

L’objectif permet de déterminer les exigences opérationnelles et le résultat final du projet.

1. Contexte du projet

En général, le contexte décrit les exigences et permet de comprendre les objectifs et le mandat de l’organisation.

1. Portée des travaux

Cette section doit mettre en évidence tout ce que le projet implique et décrire les exigences opérationnelles de haute importance. Chaque exigence définie dans cette section doit être décomposée en un certain nombre d’éléments livrables et de tâches qui seront définies dans les sections 7 et 8 ci-dessous.

1. Emplacement des travaux

Précisez les détails de l’emplacement des travaux.

1. Période d’exécution

Précisez la période d’exécution.

1. Déplacements

Décrivez les exigences en matière de déplacements.

1. Éléments livrables

Dans cette section sont définis les résultats tangibles que l’entrepreneur doit produire afin de respecter ses obligations contractuelles décrites à la section 3 : Portée des travaux. Indiquez clairement le calendrier demandé pour connaître la date de livraison de chaque élément livrable. Donnez suffisamment de détails pour que toutes les parties comprennent ce qui constituera l’achèvement d’une phase ou d’une étape des travaux.

Insérer les éléments livrables

Insérer les éléments livrables

Insérer les éléments livrables (ajouter des lignes au besoin)

1. Tâches

On doit retrouver dans cette section une description précise et systématique de chaque tâche de l’entrepreneur afin de livrer les éléments identifiés dans la section 6 ci-dessus. Ajoutez le calendrier demandé pour chaque tâche ou étape.

Insérer une tâche

Insérer une tâche

Insérer une tâche (ajouter des lignes au besoin)

1. Critères d’acceptation

Les critères d’acceptation de chaque élément livrable doivent être explicitement énoncés, en faisant référence, si possible, à des spécifications exactes.

Précisez la façon dont le calendrier des paiements sera adapté à l’évaluation du rendement tout au long du contrat.

1. Présomptions et contraintes

Toute question ou contrainte susceptible d’affecter le coût, le temps ou l’exécution d’une tâche doit être inscrite dans cette section.

1. Normes applicables

Précisez les normes de l’industrie, le cas échéant.

1. Qualifications de l’entrepreneur

Notez les certifications et les qualifications requises par l’entrepreneur pour effectuer le travail.

1. Documents pertinents

Au besoin.

1. Exigences particulières

Insérez les exigences particulières, en matière de sécurité, par exemple.

1. Rapports

Précisez les exigences en matière de production de rapports, y compris leur fréquence. Le suivi des travaux est essentiel pour s’assurer que le projet reste sur la bonne voie, que les étapes sont suivies, que les services sont fournis comme requis et que les éléments sont livrés conformément aux modalités. Il est très important de déterminer un processus de production de rapports qui permet un tel suivi.

Il est recommandé d’inclure en annexe les exigences précises de présentation de rapports si celles-ci sont longues et détaillées.

1. Autorité contractante, chargé de projet et responsable technique

|  |  |
| --- | --- |
| Autorité contractante | |
| À l’attention de : |  |
| Adresse : |  |
| Adresse électronique : |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Responsable technique | |
| À l’attention de : |  |
| Adresse : |  |
| Adresse électronique : |  |

1. Garantie

Insérez les conditions de garantie.